



## *L'Œil ouvert sur Grosses-Roches*

Bulletin d'information — Volume 2, numéro 4, - Février 2017

### *Parole de maire*

Nous voilà rendus à la Saint-Valentin. La fête des amoureux et des amoureuses est l'occasion de manifester, pour les jeunes et moins jeunes, les sentiments qu'ils partagent ou qu'ils ont partagé il n'y a pas si longtemps.

C'est une fête de plaisirs et de souvenirs de bonheur qui ont marqué notre vie de couple. C'est notre devoir d'y faire honneur et de participer à son succès.

C'est aussi le moment où nous franchissons la moitié de l'hiver et que nous vivons des journées de plus en plus longues et lumineuses. Malgré le froid et la neige qui nous suivent et nous accompagnent, nous commençons à faire des plans pour occuper notre printemps.

Cette fête est une pause plaisirs pour emmagasiner de l'énergie, de l'amour et de l'amitié.

Je vous souhaite à tous et à toutes, Valentins et Valentines, une très joyeuse

SAINT-VALENTIN



## *L'Œil ouvert sur Grosses-Roches*

Bulletin d'information — Volume 2, numéro 4, - Février 2017

### *Parole de maire*

Nous voilà rendus à la Saint-Valentin. La fête des amoureux et des amoureuses est l'occasion de manifester, pour les jeunes et moins jeunes, les sentiments qu'ils partagent ou qu'ils ont partagé il n'y a pas si longtemps.

C'est une fête de plaisirs et de souvenirs de bonheur qui ont marqué notre vie de couple. C'est notre devoir d'y faire honneur et de participer à son succès.

C'est aussi le moment où nous franchissons la moitié de l'hiver et que nous vivons des journées de plus en plus longues et lumineuses. Malgré le froid et la neige qui nous suivent et nous accompagnent, nous commençons à faire des plans pour occuper notre printemps.

Cette fête est une pause plaisirs pour emmagasiner de l'énergie, de l'amour et de l'amitié.

Je vous souhaite à tous et à toutes, Valentins et Valentines, une très joyeuse

SAINT-VALENTIN



## Forum d'action sociale des aînés (MADA)

Même si les activités du Forum action des aînés MADA se déroulent, pour la plupart, à la salle des 50 ans et plus, elles ne sont pas organisées par le Club des 50 ans et plus.

Il nous reste encore quelques activités à venir :

**Jeudi le 16 février :13 heures 30 à la salle des 50 ans et plus:**  
**PRÉSENTATION DE VÊTEMENTS DE MODE ADAPTÉS**

**Jeudi le 23 février : Départ de la salle 50 ans et plus à 10 heures 30,**  
**Sortie de groupe et DÎNER À L'AUBERGE LA PENTE ABRUPTÉ.**  
18 places disponibles gratuitement (faites vite il en reste quelques-unes)  
Transport en autobus fourni.  
Réservation nécessaire au 418-733-8504.

**Jeudi le 2 mars : Visite du Cercle des Fermières de Sainte-Félicité**  
Départ de la salle des 50 ans et plus à 13 heures et retour vers 15 heures.

### ACTIVITÉ À VENIR

Il y aura une dernière rencontre pour toutes les personnes  
qui ont participé à nos ateliers et activités.  
Nous vous téléphonerons pour cette rencontre.  
Paquerette

### Nouvelles des Fermières de Sainte-Félicité

Les membres du Club des Fermières de Saint-Félicité vous invitent à leur réunion  
au local du boulevard. Perron le 14 février 2017 au 19h00.

Les fermières tiennent également à remercier tous ceux et celles qui ont participé  
au Bingo OLO du 26 novembre 2016.

Un merci aussi à nos nombreux commanditaires qui se sont montrés généreux.

Grâce à vous, nous avons pu marrainer une maman et lui permettre d'avoir un bébé en pleine santé à la naissance.

**Nous souhaitons à tous une bonne année 2017**

## Forum d'action sociale des aînés (MADA)

Même si les activités du Forum action des aînés MADA se déroulent, pour la plupart, à la salle des 50 ans et plus, elles ne sont pas organisées par le Club des 50 ans et plus.

Il nous reste encore quelques activités à venir :

**Jeudi le 16 février :13 heures 30 à la salle des 50 ans et plus:**  
**PRÉSENTATION DE VÊTEMENTS DE MODE ADAPTÉS**

**Jeudi le 23 février : Départ de la salle 50 ans et plus à 10 heures 30,**  
**Sortie de groupe et DÎNER À L'AUBERGE LA PENTE ABRUPTÉ.**  
18 places disponibles gratuitement (faites vite il en reste quelques-unes)  
Transport en autobus fourni.  
Réservation nécessaire au 418-733-8504.

**Jeudi le 2 mars : Visite du Cercle des Fermières de Sainte-Félicité**  
Départ de la salle des 50 ans et plus à 13 heures et retour vers 15 heures.

### ACTIVITÉ À VENIR

Il y aura une dernière rencontre pour toutes les personnes  
qui ont participé à nos ateliers et activités.  
Nous vous téléphonerons pour cette rencontre.  
Paquerette

### Nouvelles des Fermières de Sainte-Félicité

Les membres du Club des Fermières de Saint-Félicité vous invitent à leur réunion  
au local du boulevard. Perron le 14 février 2017 au 19h00.

Les fermières tiennent également à remercier tous ceux et celles qui ont participé  
au Bingo OLO du 26 novembre 2016.

Un merci aussi à nos nombreux commanditaires qui se sont montrés généreux.

Grâce à vous, nous avons pu marrainer une maman et lui permettre d'avoir un bébé en pleine santé à la naissance.

**Nous souhaitons à tous une bonne année 2017**

Petits conseils préventifs pour le mois de février  
En savoir davantage en matière de **SÉCURITÉ-INCENDIE**.

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

#### Ramonage de cheminées

- ◆ Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq (5) cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote.
- ◆ Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la crésote. Toute la maison pourrait y passer.
- ◆ Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la crésote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %. Par précaution, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

#### Comment se débarrasser des cendres

- ◆ Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- ◆ Gardez une distance minimale d'un (1) mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- ◆ Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- ◆ Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage. Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.
- ◆ N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
- ◆ Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Texte: Billy Tremblay Pompier-Préventionniste  
Source: Ministère de la Sécurité publique

Petits conseils préventifs pour le mois de février  
En savoir davantage en matière de **SÉCURITÉ-INCENDIE**.

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

#### Ramonage de cheminées

- ◆ Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq (5) cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote.
- ◆ Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la crésote. Toute la maison pourrait y passer.
- ◆ Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la crésote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %. Par précaution, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

#### Comment se débarrasser des cendres

- ◆ Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- ◆ Gardez une distance minimale d'un (1) mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- ◆ Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 3 à 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tels le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- ◆ Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies. Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage. Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.
- ◆ N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
- ◆ Les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ; c'est pourquoi elles doivent être entreposées à l'extérieur de la maison ou du garage.

Texte: Billy Tremblay Pompier-Préventionniste  
Source: Ministère de la Sécurité publique

## Règlement municipal numéro 325 modifié

La Municipalité de Grosses Roches tient à vous informer que, lors de la réunion du conseil le 16 janvier 2017, elle a modifié le règlement numéro 325 portant sur la Qualité de vie régissant le stationnement de véhicule dans les rues de la Municipalité. Cette modification permet maintenant le stationnement sur un chemin public, mais en respectant les articles suivants du règlement :

### 9.5 STATIONNEMENT DE NUIT DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public ou dans un stationnement municipal entre 23 h et 7 h pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

### 9.6 STATIONNEMENT D'UN CAMION EN ZONE RÉSIDENIELLE

Il est en tout temps interdit de stationner sur la chaussée un véhicule routier de 4 500 kilogrammes ou plus dans un secteur résidentiel, sauf pour effectuer une livraison ou un travail.

### 9.7 DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE

Un agent de la paix ou un employé de la municipalité peut déplacer, faire déplacer et remettre, aux frais du propriétaire, un véhicule stationné, en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence tels que :

- a) le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- b) le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre officier municipal lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public;
- c) le véhicule gêne l'exécution de travaux par les employés de la municipalité ou d'un entrepreneur ou sous-traitant mandaté par la municipalité.

## Règlement municipal numéro 325 modifié

La Municipalité de Grosses Roches tient à vous informer que, lors de la réunion du conseil le 16 janvier 2017, elle a modifié le règlement numéro 325 portant sur la Qualité de vie régissant le stationnement de véhicule dans les rues de la Municipalité. Cette modification permet maintenant le stationnement sur un chemin public, mais en respectant les articles suivants du règlement :

### 9.5 STATIONNEMENT DE NUIT DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public ou dans un stationnement municipal entre 23 h et 7 h pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

### 9.6 STATIONNEMENT D'UN CAMION EN ZONE RÉSIDENIELLE

Il est en tout temps interdit de stationner sur la chaussée un véhicule routier de 4 500 kilogrammes ou plus dans un secteur résidentiel, sauf pour effectuer une livraison ou un travail.

### 9.7 DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE

Un agent de la paix ou un employé de la municipalité peut déplacer, faire déplacer et remettre, aux frais du propriétaire, un véhicule stationné, en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence tels que :

- a) le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique;
- b) le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre officier municipal lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public;
- c) le véhicule gêne l'exécution de travaux par les employés de la municipalité ou d'un entrepreneur ou sous-traitant mandaté par la municipalité.

Suite à un premier projet réalisé en 2012 visant à caractériser le littoral de villages de la MRC et à identifier des travaux de génie végétal, qui avait fait l'objet d'une présentation en août 2012, à Les Méchins pour Grosses-Roches et Les Méchins, le groupe environnemental Uni-Vert de la région de Matane a pu tracer un portrait du littoral, cette fois-ci entre des villages de la MRC de la Matanie et identifier des travaux de génie végétal, en vue de réaliser des interventions de stabilisation des berges avec des techniques de génie végétal pour restaurer des habitats côtiers.

Plus particulièrement pour le territoire de Grosses-Roches, l'actuel projet a permis de caractériser tout le littoral est de Grosses-Roches, depuis l'est de la rivière jusqu'à la limite avec Les Méchins.

De plus, la cartographie de ces travaux a été remise à la municipalité de Grosses-Roches et les propriétaires concernés par les travaux ont été avisés des interventions possibles à effectuer. Dès que disponible, la population de Grosses-Roches pourra consulter sur le site internet de la municipalité, l'ensemble des cartes récemment réalisées. Elle peut aussi le faire en consultant des copies papiers disponibles au bureau de la municipalité ainsi que sur rendez-vous à la MRC de La Matanie.

Ajoutons qu'en 2012, le secteur du village de Grosses-Roches avait été caractérisé et des cartes avaient été remises à la municipalité.

« Ce projet se veut le complément du précédent qui avait tracé un portrait du littoral et identifié les actions à poser en génie végétal devant des municipalités du littoral, cette fois-ci, c'est le large territoire entre les villages qui est couvert.

L'idée est à la fois de tracer un portrait de ce que l'on retrouve sur la bande littorale, et suite à cela, de pouvoir outiller les gens pour qu'ils connaissent les interventions possibles à réaliser sur leur propriété en utilisant diverses techniques de génie végétal validées par un biologiste spécialisé dans le domaine, tels : l'insertion de plaçons de saules, mise en place d'arbustes et boutures ainsi que plantation d'élyme-des-sables aux endroits identifiés ou cela est requis » explique Guy Ahier, coordonnateur du Projet « *Autour de nos villages, le littoral, nous y tenons* ».

Ces travaux peuvent souvent être réalisés par les propriétaires des terrains visés et des organismes comme le groupe environnemental Uni-Vert pourraient également s'en occuper.

**Ce projet, permettant la création de 3 emplois, a été rendu possible grâce à une contribution du programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.** Un montant de 24,250.00 \$ a ainsi été investi par ce programme dans le projet qui est aussi réalisé avec la participation de différents partenaires, notamment le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, le groupe Parages, le service de géomatique de la MRC de La Matanie de même que divers bénévoles et contributeurs en équipement et matériel.

Source : Guy Ahier, Groupe environnemental Uni-Vert région Matane. Tél./télec. : (418) 562-7218



## Loisir intermunicipal

La municipalité de Grosses-Roches s'est jointe aux municipalités de Sainte-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme et Sainte-Félicité dans le regroupement du Loisir intermunicipal. La coordonnatrice est madame Noémie Darisse. Elle est au service de chacune des municipalités et elle est présente au local du Club des 50 ans et +, tous les mardis A.M. et P.M.. Son numéro de téléphone est 418-733-8151.

**Trouvez, aux pages 6 et 7. les activités de loisirs dans chacune des municipalités.**

Suite à un premier projet réalisé en 2012 visant à caractériser le littoral de villages de la MRC et à identifier des travaux de génie végétal, qui avait fait l'objet d'une présentation en août 2012, à Les Méchins pour Grosses-Roches et Les Méchins, le groupe environnemental Uni-Vert de la région de Matane a pu tracer un portrait du littoral, cette fois-ci entre des villages de la MRC de la Matanie et identifier des travaux de génie végétal, en vue de réaliser des interventions de stabilisation des berges avec des techniques de génie végétal pour restaurer des habitats côtiers.

Plus particulièrement pour le territoire de Grosses-Roches, l'actuel projet a permis de caractériser tout le littoral est de Grosses-Roches, depuis l'est de la rivière jusqu'à la limite avec Les Méchins.

De plus, la cartographie de ces travaux a été remise à la municipalité de Grosses-Roches et les propriétaires concernés par les travaux ont été avisés des interventions possibles à effectuer. Dès que disponible, la population de Grosses-Roches pourra consulter sur le site internet de la municipalité, l'ensemble des cartes récemment réalisées. Elle peut aussi le faire en consultant des copies papiers disponibles au bureau de la municipalité ainsi que sur rendez-vous à la MRC de La Matanie.

Ajoutons qu'en 2012, le secteur du village de Grosses-Roches avait été caractérisé et des cartes avaient été remises à la municipalité.

« Ce projet se veut le complément du précédent qui avait tracé un portrait du littoral et identifié les actions à poser en génie végétal devant des municipalités du littoral, cette fois-ci, c'est le large territoire entre les villages qui est couvert.

L'idée est à la fois de tracer un portrait de ce que l'on retrouve sur la bande littorale, et suite à cela, de pouvoir outiller les gens pour qu'ils connaissent les interventions possibles à réaliser sur leur propriété en utilisant diverses techniques de génie végétal validées par un biologiste spécialisé dans le domaine, tels : l'insertion de plaçons de saules, mise en place d'arbustes et boutures ainsi que plantation d'élyme-des-sables aux endroits identifiés ou cela est requis » explique Guy Ahier, coordonnateur du Projet « *Autour de nos villages, le littoral, nous y tenons* ».

Ces travaux peuvent souvent être réalisés par les propriétaires des terrains visés et des organismes comme le groupe environnemental Uni-Vert pourraient également s'en occuper.

**Ce projet, permettant la création de 3 emplois, a été rendu possible grâce à une contribution du programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec.** Un montant de 24,250.00 \$ a ainsi été investi par ce programme dans le projet qui est aussi réalisé avec la participation de différents partenaires, notamment le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, le groupe Parages, le service de géomatique de la MRC de La Matanie de même que divers bénévoles et contributeurs en équipement et matériel.

Source : Guy Ahier, Groupe environnemental Uni-Vert région Matane. Tél./télec. : (418) 562-7218



## Loisir intermunicipal

La municipalité de Grosses-Roches s'est jointe aux municipalités de Sainte-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme et Sainte-Félicité dans le regroupement du Loisir intermunicipal. La coordonnatrice est madame Noémie Darisse. Elle est au service de chacune des municipalités et elle est présente au local du Club des 50 ans et +, tous les mardis A.M. et P.M.. Son numéro de téléphone est 418-733-8151.

**Trouvez, aux pages 6 et 7. les activités de loisirs dans chacune des municipalités.**

### Que faire dans nos municipalités?

L'hiver bat son plein et cette année, la neige est au rendez-vous. Les patinoires municipales sont ouvertes et plusieurs activités extérieures y sont organisées. Dans l'édition de février, vous trouverez une foule d'activités pour tous les goûts et tous les âges sur l'ensemble du territoire des municipalités de Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg et Grosses-Roches, une offre de formations variées offerte à la population et la programmation d'activités pour la semaine de relâche 2017.

#### Saint-Adelme

- Brunch des voisins. Dimanche le 12 février. Lieu : Centre communautaire. Coût : 12,00\$ pour les 12 ans et +, 4,00\$ pour les 6 à 11 ans. Gratuit pour les moins de 5 ans. Information : 418-733-4545 ou 418-733-1344
- Chiffonnière : Ouvert les mercredis, jeudis et vendredis. Lieu : au sous-sol du Centre communautaire
- Salle d'entraînement : Information sur demande: Annick Hudon : 418-733-4044
- Atelier familial : Les lundis de 9 h à 11 h. Lieu d'échange pour les parents d'enfants âgés entre 2 et 4 ans. Animation pour les enfants. Lieu : Centre communautaire. Information : Édith Johnson: 418-562-0918
- Activité du club des 50 ans et plus Jeudi 2 février 9h Déjeuner aux crêpes de la Chanteleur Les mardis 7-14-21-28
- Café rencontre, bricolage et jeux Les mercredis 1-8-15-22 Gym cerveau Mercredi 8 C.A

#### Sainte-Félicité

- Le jeudi 23 février, Popote joviale. Lieu : Centre sportif.
- Club de pétanque Mardi et jeudi de 13 h à 16 h. Lieu : Centre sportif.
- Gym cerveau. Le vendredi de 13h15 à 15h30. Lieu : À l'école de Sainte-Félicité.
- Jeux de société. Les lundis après-midi. Au centre sportif, de 13h30 à 16 h : Scrabble, crible, carte, pool, jeux de poche seront de la partie.
- Soupe et crouton pour fêter la 1ère année de la table d'harmonisation en loisir pour aînés (changement de date). 3 février 11h30. Au Centre sportif de Sainte-Félicité.
- Volleyball. Les jeudis et dimanches de 19 h à 21 h. Lieu: gymnase de l'école de Sainte-Félicité. 16 ans et + . Coût : 2,00\$.

#### Saint-Jean-de-Cherbourg

- Chiffonnière, les lundis et les mercredis de 13 h à 16 h Lieu : au sous-sol du 4 rue du parc
- Dîner des aînés, les jeudis 12h à la Halte des Montagnes 6\$ pour les membres MADA
- Salle d'entraînement de Saint-Jean-de-Cherbourg 15 ans et plus 2\$ par séance. Aux heures d'ouverture de la Halte des Montagnes.

### Que faire dans nos municipalités?

L'hiver bat son plein et cette année, la neige est au rendez-vous. Les patinoires municipales sont ouvertes et plusieurs activités extérieures y sont organisées. Dans l'édition de février, vous trouverez une foule d'activités pour tous les goûts et tous les âges sur l'ensemble du territoire des municipalités de Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg et Grosses-Roches, une offre de formations variées offerte à la population et la programmation d'activités pour la semaine de relâche 2017.

#### Saint-Adelme

- Brunch des voisins. Dimanche le 12 février. Lieu : Centre communautaire. Coût : 12,00\$ pour les 12 ans et +, 4,00\$ pour les 6 à 11 ans. Gratuit pour les moins de 5 ans. Information : 418-733-4545 ou 418-733-1344
- Chiffonnière : Ouvert les mercredis, jeudis et vendredis. Lieu : au sous-sol du Centre communautaire
- Salle d'entraînement : Information sur demande: Annick Hudon : 418-733-4044
- Atelier familial : Les lundis de 9 h à 11 h. Lieu d'échange pour les parents d'enfants âgés entre 2 et 4 ans. Animation pour les enfants. Lieu : Centre communautaire. Information : Édith Johnson: 418-562-0918
- Activité du club des 50 ans et plus Jeudi 2 février 9h Déjeuner aux crêpes de la Chanteleur Les mardis 7-14-21-28
- Café rencontre, bricolage et jeux Les mercredis 1-8-15-22 Gym cerveau Mercredi 8 C.A

#### Sainte-Félicité

- Le jeudi 23 février, Popote joviale. Lieu : Centre sportif.
- Club de pétanque Mardi et jeudi de 13 h à 16 h. Lieu : Centre sportif.
- Gym cerveau. Le vendredi de 13h15 à 15h30. Lieu : À l'école de Sainte-Félicité.
- Jeux de société. Les lundis après-midi. Au centre sportif, de 13h30 à 16 h : Scrabble, crible, carte, pool, jeux de poche seront de la partie.
- Soupe et crouton pour fêter la 1ère année de la table d'harmonisation en loisir pour aînés (changement de date). 3 février 11h30. Au Centre sportif de Sainte-Félicité.
- Volleyball. Les jeudis et dimanches de 19 h à 21 h. Lieu: gymnase de l'école de Sainte-Félicité. 16 ans et + . Coût : 2,00\$.

#### Saint-Jean-de-Cherbourg

- Chiffonnière, les lundis et les mercredis de 13 h à 16 h Lieu : au sous-sol du 4 rue du parc
- Dîner des aînés, les jeudis 12h à la Halte des Montagnes 6\$ pour les membres MADA
- Salle d'entraînement de Saint-Jean-de-Cherbourg 15 ans et plus 2\$ par séance. Aux heures d'ouverture de la Halte des Montagnes.

### Grosses-Roches

- Programmation d'activités MADA. Généralement au local du club des 50 ans et + de Grosses-Roches. Information: Paquerette Coulombe :418 733-8504.
- Présentation de vêtements adaptés. Le jeudi 16 février. Une présentation de France Caron de *Mode Ézé Plus*.
- Sortie Cabane à sucre (Auberge de la Pente abrupte, à Sainte-Paule). Le jeudi 23 février. (Départ de la salle des 50 et +) à 10h30. Réservation 418-733-8504.
- Le bingo. Les vendredis dès 19h00. Club 50 ans + . Pizza en formule 5 à 7 Information :418-733-8151.

**Offre de cours.** Vous avez une passion que vous aimeriez partager? Vous avez des connaissances qui pourraient être utiles à d'autres? (ex : peinture, tai-chi, cuisine, ornithologie, vin ou autres). Nous voulons connaître vos talents! Communiquez avec nous pour mettre en valeur vos connaissances! loisirintermunicipal@lamatanie.ca

- **Zumba** avec Marie-Josée Charest. Les mardis 18h dès le 10 janvier au Centre sportif de Sainte-Félicité. 10 cours, 100\$ pour la session.
- **Yoga** avec Léonie Therrien-Tremblay. Les mardis à 18h30 à la Salle municipale de Saint-Adelme, et les lundis 18h30 au Centre Sportif de Sainte-Félicité.
- **Peinture** avec Christine Charrier, les mardis après-midi au Centre-Sportif de Sainte-Félicité. Formation gratuite.

Si vous désirez avoir de l'information et vous inscrire au cours de la session d'hiver, communiquez avec Noémie Darisse, loisirintermunicipal@lamatanie.ca

### Semaine de relâche du 6 mars au 10 mars

En vedette : Une semaine de relâche qui s'annonce bien remplie. **Camp de jour** Un peu à la façon d'un camp de jour estival, **le camp de jour de la relâche de la municipalité de Sainte-Félicité offre aux enfants de 5 à 11 ans une foule d'activités sportives et culturelles, intérieures comme extérieures.** Les enfants des autres municipalités de la Matanie sont les bienvenus. Date : Du lundi 6 mars au vendredi 10 mars 2017 inclusivement. Heure : De 8 h à 16 h. Lieu : Au centre sportif de Sainte-Félicité. Prix par enfant : 5,00 \$ par jour ou 25,00 \$ pour la semaine complète. **Inscription obligatoire avant le 16 février au bureau municipal de Sainte-Félicité 418-733-4628.**

... Suite des activités de la semaine de relâche aux deux pages suivantes ...

### Grosses-Roches

- Programmation d'activités MADA. Généralement au local du club des 50 ans et + de Grosses-Roches. Information: Paquerette Coulombe :418 733-8504.
- Présentation de vêtements adaptés. Le jeudi 16 février. Une présentation de France Caron de *Mode Ézé Plus*.
- Sortie Cabane à sucre (Auberge de la Pente abrupte, à Sainte-Paule). Le jeudi 23 février. (Départ de la salle des 50 et +) à 10h30. Réservation 418-733-8504.
- Le bingo. Les vendredis dès 19h00. Club 50 ans + . Pizza en formule 5 à 7 Information :418-733-8151.

**Offre de cours.** Vous avez une passion que vous aimeriez partager? Vous avez des connaissances qui pourraient être utiles à d'autres? (ex : peinture, tai-chi, cuisine, ornithologie, vin ou autres). Nous voulons connaître vos talents! Communiquez avec nous pour mettre en valeur vos connaissances! loisirintermunicipal@lamatanie.ca

- **Zumba** avec Marie-Josée Charest. Les mardis 18h dès le 10 janvier au Centre sportif de Sainte-Félicité. 10 cours, 100\$ pour la session.
- **Yoga** avec Léonie Therrien-Tremblay. Les mardis à 18h30 à la Salle municipale de Saint-Adelme, et les lundis 18h30 au Centre Sportif de Sainte-Félicité.
- **Peinture** avec Christine Charrier, les mardis après-midi au Centre-Sportif de Sainte-Félicité. Formation gratuite.

Si vous désirez avoir de l'information et vous inscrire au cours de la session d'hiver, communiquez avec Noémie Darisse, loisirintermunicipal@lamatanie.ca

### Semaine de relâche du 6 mars au 10 mars

En vedette : Une semaine de relâche qui s'annonce bien remplie. **Camp de jour** Un peu à la façon d'un camp de jour estival, **le camp de jour de la relâche de la municipalité de Sainte-Félicité offre aux enfants de 5 à 11 ans une foule d'activités sportives et culturelles, intérieures comme extérieures.** Les enfants des autres municipalités de la Matanie sont les bienvenus. Date : Du lundi 6 mars au vendredi 10 mars 2017 inclusivement. Heure : De 8 h à 16 h. Lieu : Au centre sportif de Sainte-Félicité. Prix par enfant : 5,00 \$ par jour ou 25,00 \$ pour la semaine complète. **Inscription obligatoire avant le 16 février au bureau municipal de Sainte-Félicité 418-733-4628.**

... Suite des activités de la semaine de relâche aux deux pages suivantes ...

Les enfants doivent apporter un lunch pour le repas du midi et les collations nécessaires.

- Lundi 6 mars : **Atelier de cuisine simple et délicieuse pour les 10 à 16 ans!** Lieu : Au centre sportif de Sainte-Félicité! Heure : De 10 h à 16 h. Activité de cuisine pour inspirer les jeunes dans la création quotidienne de leurs lunches. L'inscription doit être faite au plus tard le 16 février avant 16 h à la municipalité de Sainte-Félicité. Pour informations, communiquez avec M. Yves Chassé, 418-733-4628
- Mardi 7 mars : **Jeux extérieurs pour les 0-5 ans.** Lieu : Au centre sportif de Sainte-Félicité! Heure : de 9h à 11h. Des jeux extérieurs spécialement pour les tout-petits sont organisés par l'Espace Famille PARENThèse au centre sportif de Sainte-Félicité. Rendez-vous à l'Espace-Famille dès 9h! Collation santé offerte sur place. Pour information : Mme Marie-Kim Bélanger 418-733-8385

**Service de navette pour la grande glisse.** Service de navette pour se rendre à l'activité « La Grande Glisse » sur la côte Fournier à Matane. Départ dans les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Saint-Adelme, de Sainte-Félicité et de Grosses-Roches. Un adulte accompagnera le groupe tout au long de l'activité. L'activité est réservée aux enfants de 6 à 12 ans. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus! Hâtez-vous car seulement 16 places sont disponibles! Arrivez 5 minutes avant pour ne pas manquer le départ!

**Heure des départs :**

- 12h00 Centre sportif de Sainte-Félicité.
- 12h20 École MGR ROSS de Grosses-Roches .
- 12h40 Halte des Montagnes de Saint-Jean-de-Cherbourg .
- 13h00 Centre communautaire de Saint-Adelme.
- 13 h 20 Arrivée à la Grande Glisse, Matane.
- 16 h 00 Départ de la Grande Glisse, Matane

**Heures des retours :**

- 16h20 Centre sportif de Sainte-Félicité
- 16h40 École MGR ROSS de Grosses-Roches
- 17h00 Halte des Montagnes de Saint-Jean-de-Cherbourg
- 17h20 Centre communautaire de Saint-Adelme

**Inscription et réservation nécessaires auprès de votre municipalité au plus tard le mercredi 1er mars avant 16 h.**

Il faut compléter un formulaire par passager et l'autorisation parentale est nécessaire pour les enfants de 6 à 14 ans.

Pour informations, communiquez avec Madame Noémie Darisse au 581-232-0590.

Pensez à vous habiller chaudement et à apporter une collation

Les enfants doivent apporter un lunch pour le repas du midi et les collations nécessaires.

- Lundi 6 mars : **Atelier de cuisine simple et délicieuse pour les 10 à 16 ans!** Lieu : Au centre sportif de Sainte-Félicité! Heure : De 10 h à 16 h. Activité de cuisine pour inspirer les jeunes dans la création quotidienne de leurs lunches. L'inscription doit être faite au plus tard le 16 février avant 16 h à la municipalité de Sainte-Félicité. Pour informations, communiquez avec M. Yves Chassé, 418-733-4628
- Mardi 7 mars : **Jeux extérieurs pour les 0-5 ans.** Lieu : Au centre sportif de Sainte-Félicité! Heure : de 9h à 11h. Des jeux extérieurs spécialement pour les tout-petits sont organisés par l'Espace Famille PARENThèse au centre sportif de Sainte-Félicité. Rendez-vous à l'Espace-Famille dès 9h! Collation santé offerte sur place. Pour information : Mme Marie-Kim Bélanger 418-733-8385

**Service de navette pour la grande glisse.** Service de navette pour se rendre à l'activité « La Grande Glisse » sur la côte Fournier à Matane. Départ dans les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg, de Saint-Adelme, de Sainte-Félicité et de Grosses-Roches. Un adulte accompagnera le groupe tout au long de l'activité. L'activité est réservée aux enfants de 6 à 12 ans. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus! Hâtez-vous car seulement 16 places sont disponibles! Arrivez 5 minutes avant pour ne pas manquer le départ!

**Heure des départs :**

- 12h00 Centre sportif de Sainte-Félicité.
- 12h20 École MGR ROSS de Grosses-Roches .
- 12h40 Halte des Montagnes de Saint-Jean-de-Cherbourg .
- 13h00 Centre communautaire de Saint-Adelme.
- 13 h 20 Arrivée à la Grande Glisse, Matane.
- 16 h 00 Départ de la Grande Glisse, Matane

**Heures des retours :**

- 16h20 Centre sportif de Sainte-Félicité
- 16h40 École MGR ROSS de Grosses-Roches
- 17h00 Halte des Montagnes de Saint-Jean-de-Cherbourg
- 17h20 Centre communautaire de Saint-Adelme

**Inscription et réservation nécessaires auprès de votre municipalité au plus tard le mercredi 1er mars avant 16 h.**

Il faut compléter un formulaire par passager et l'autorisation parentale est nécessaire pour les enfants de 6 à 14 ans.

Pour informations, communiquez avec Madame Noémie Darisse au 581-232-0590.

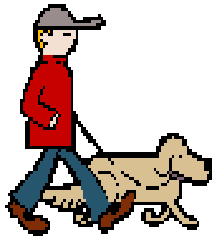
Pensez à vous habiller chaudement et à apporter une collation



- Mercredi 8 mars : **Sortie en raquette au clair de lune** . Lieu : Rendez-vous au centre communautaire de la Halte des Montagnes à Saint-Jean. Heure : De 18h30 à 20h30. Randonnée guidée en raquette sur une petite boucle aménagée en plein cœur du village. Chocolat chaud offert gratuitement après l'activité à la Halte des Montagnes. Apportez votre lampe frontale et vos raquettes. Possibilité de prêt d'équipement sur réservation avant le jeudi 16 février au 418-733-8177. Pour emprunter votre équipement, communiquer avec Mme Jacinthe Imbeault à la municipalité au 418-733-8177 au plus tard le 16 février, avant 16h00. Équipement disponible pour tous les âges!
- Jeudi 9 mars : **Journée familiale à Saint-Adelme**. Lieu : Centre communautaire de Saint-Adelme. Heure : de 10 à 17h
  - ◆ 10h00 Atelier de cuisine familiale avec dîner sur place
  - ◆ 13h00 Patinage libre
  - ◆ 15h00 Chocolat chaud suivi d'un Film et pop corn Réservez pour le dîner avant le 1 mars
- Vendredi 10 mars : **Initiation au ballon-balai**. Lieu : Centre sportif de Sainte-Félicité. Heure : 13h à 16h. Initiation au ballon-balai sur la patinoire municipale de Sainte-Félicité. Les enfants et leurs parents sont les bienvenus! Rendez-vous au Centre Sportif dès 13h. Un match amical suivra. Pour informations, communiquez avec M. Renaud Simard, 418-733-8482.



### Règlements sur les animaux (chiens)



Un chien doit être toujours tenu en laisse en dehors des limites de l'unité d'occupation de son propriétaire. Il est strictement interdit de laisser un chien aboyer ou hurler et ainsi de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage;

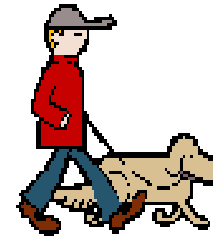
L'omission pour le gardien d'un chien, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien. L'obligation d'avoir une licence pour votre chien.

**Une amende de 100 \$ pourrait vous être remise si vous enfreignez ces dispositions.**

- Mercredi 8 mars : **Sortie en raquette au clair de lune** . Lieu : Rendez-vous au centre communautaire de la Halte des Montagnes à Saint-Jean. Heure : De 18h30 à 20h30. Randonnée guidée en raquette sur une petite boucle aménagée en plein cœur du village. Chocolat chaud offert gratuitement après l'activité à la Halte des Montagnes. Apportez votre lampe frontale et vos raquettes. Possibilité de prêt d'équipement sur réservation avant le jeudi 16 février au 418-733-8177. Pour emprunter votre équipement, communiquer avec Mme Jacinthe Imbeault à la municipalité au 418-733-8177 au plus tard le 16 février, avant 16h00. Équipement disponible pour tous les âges!
- Jeudi 9 mars : **Journée familiale à Saint-Adelme**. Lieu : Centre communautaire de Saint-Adelme. Heure : de 10 à 17h
  - ◆ 10h00 Atelier de cuisine familiale avec dîner sur place
  - ◆ 13h00 Patinage libre
  - ◆ 15h00 Chocolat chaud suivi d'un Film et pop corn Réservez pour le dîner avant le 1 mars
- Vendredi 10 mars : **Initiation au ballon-balai**. Lieu : Centre sportif de Sainte-Félicité. Heure : 13h à 16h. Initiation au ballon-balai sur la patinoire municipale de Sainte-Félicité. Les enfants et leurs parents sont les bienvenus! Rendez-vous au Centre Sportif dès 13h. Un match amical suivra. Pour informations, communiquez avec M. Renaud Simard, 418-733-8482.



### Règlements sur les animaux (chiens)



Un chien doit être toujours tenu en laisse en dehors des limites de l'unité d'occupation de son propriétaire. Il est strictement interdit de laisser un chien aboyer ou hurler et ainsi de troubler la paix et le repos de toute personne, ou être un ennui pour le voisinage;

L'omission pour le gardien d'un chien, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien. L'obligation d'avoir une licence pour votre chien.

**Une amende de 100 \$ pourrait vous être remise si vous enfreignez ces dispositions.**

**ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES 2017**  
**Club 50 ans et plus les Coeurs Vaillants**  
 418-733-8151

**Club 50 ans et plus fête son 45 ième anniversaire en 2017**  
 les 17, 18 et 19 mars.

**Le 17 mars à 19 heures, le Bingo**  
**Le 18 mars à 13.00 heures, partie de Quilles**  
**et à 18 heures, Souper et soirée Country + Danse en ligne**  
**Le 19 mars à 10 heures, Déjeuner Brunch**

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est le 6 mars.  
 Citoyens et citoyennes, vous êtes invités à assister aux réunions!

**Petite Pensée**

*Les amis sont des anges qui nous soulèvent  
 lorsque nos ailes n'arrivent plus à voler.*

Numéros d'urgence ou importants			
Police	418-562-2222	Urgence 24 h	310-4141
Incendie	911	Hôpital	418-562-3135
Info Santé	310-2572	Ambulance	911

**ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES 2017**  
**Club 50 ans et plus les Coeurs Vaillants**  
 418-733-8151

**Club 50 ans et plus fête son 45 ième anniversaire en 2017**  
 les 17, 18 et 19 mars.

**Le 17 mars à 19 heures, le Bingo**  
**Le 18 mars à 13.00 heures, partie de Quilles**  
**et à 18 heures, Souper et soirée Country + Danse en ligne**  
**Le 19 mars à 10 heures, Déjeuner Brunch**

La date de la prochaine réunion du Conseil municipal est le 6 mars.  
 Citoyens et citoyennes, vous êtes invités à assister aux réunions!

**Petite Pensée**







*Les amis sont des anges qui nous soulèvent  
 lorsque nos ailes n'arrivent plus à voler.*

Numéros d'urgence ou importants			
Police	418-562-2222	Urgence 24 h	310-4141
Incendie	911	Hôpital	418-562-3135
Info Santé	310-2572	Ambulance	911

**COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE**

Du 12 février au 31 mars 2017

11

<b>dim.</b>	<b>lun.</b>	<b>mar.</b>	<b>mer.</b>	<b>jeu.</b>	<b>ven.</b>	<b>sam.</b>
12	13 	14	15	16	17	18 D. Quartier
19 Nouvelle Lune	20 	21	22	23	24	25
26 N. Lune	27 	28	01 Mars	02	03	04
05	06 	07 D. Quartier	08	09	10	11
12 P. Lune	13 	14	15	16	17	18
19	20 P. Quartier 	21	22	23	24	25
26	27 N. Lune 	28	29	30	31	

*L'Œil ouvert sur Grosses-Roches*

Nous apprécions grandement votre opinion. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires, vos idées, vos suggestions en vue d'améliorer notre petit journal.

Par la poste à : *L'Œil ouvert sur Grosses-Roches* C.P. 91 Grosses-Roches, G0J 1K0

Par courriel : [loeilouvert@globetrotter.net](mailto:loeilouvert@globetrotter.net)

Rédaction : Pâquerette Coulombe 418-733-8504

Mise en pages et révision des textes : Louis Blanchette

Impression : Les Impressions Verreault, Matane

**COLLECTE DES ORDURES ET RECYCLAGE**

Du 12 février au 31 mars 2017

11

<b>dim.</b>	<b>lun.</b>	<b>mar.</b>	<b>mer.</b>	<b>jeu.</b>	<b>ven.</b>	<b>sam.</b>
12	13 	14	15	16	17	18 D. Quartier
19 Nouvelle Lune	20 	21	22	23	24	25
26 N. Lune	27 	28	01 Mars	02	03	04
05	06 	07 D. Quartier	08	09	10	11
12 P. Lune	13 	14	15	16	17	18
19	20 P. Quartier 	21	22	23	24	25
26	27 N. Lune 	28	29	30	31	

*L'Œil ouvert sur Grosses-Roches*

Nous apprécions grandement votre opinion. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires, vos idées, vos suggestions en vue d'améliorer notre petit journal.

Par la poste à : *L'Œil ouvert sur Grosses-Roches* C.P. 91 Grosses-Roches, G0J 1K0

Par courriel : [loeilouvert@globetrotter.net](mailto:loeilouvert@globetrotter.net)

Rédaction : Pâquerette Coulombe 418-733-8504

Mise en pages et révision des textes : Louis Blanchette

Impression : Les Impressions Verreault, Matane



*Un bon souvenir d'antan  
Au Carnaval de Grosses-Roches!*



*Un bon souvenir d'antan  
Au Carnaval de Grosses-Roches!*